



Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France

www.unapaf.com

Association agréée « Protection de l'Environnement »

10 questions aux candidats à l'élection présidentielle 2007

Les réponses seront diffusées auprès de nos adhérents, publiées dans le Journal des Piégeurs et figureront sur le site Internet de l'UNAPAF.

- 1. Les espèces classées "nuisibles" :** Ce terme nous semble impropre car, ce n'est pas une espèce qui est "nuisible" mais un animal donné qui provoque des nuisances. Malgré tout, il faut pouvoir avoir cette classification au plan local et pour cela qu'une liste nationale des espèces nuisibles soit instituée. Ce classement est réalisé dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique, pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles et pour la protection de la faune et de la flore. Pensez-vous que cela est justifié ?
- 2. Le piégeage :** Certains prédateurs classés nuisibles doivent faire l'objet d'une "élimination". La chasse ne peut procéder à celle-ci car très souvent ce sont des espèces discrètes et essentiellement nocturnes (mustélidés). Il faut alors avoir recours au piégeage. Partagez-vous cet avis ?
- 3. Sélectivité du piégeage :** Contrairement à d'autres moyens "d'élimination" et notamment l'usage de produits toxiques, le piégeage est sélectif car dans la plupart des cas, c'est l'animal "fauteur de troubles" qui est capturé. Qu'en pensez-vous ?
- 4. Espèces exogènes invasives :** Certaines espèces comme le ragondin et le rat musqué ont été importées et sont devenues invasives au point que leurs populations sont parfois difficile à maîtriser. A notre avis, le piégeage est le moyen de lutte le plus "écologique". Partagez-vous cet avis ?
- 5. Rôle du piégeage dans le maintien de la biodiversité :** Certaines espèces comme la martre ou les becs droits (corneille, geai, pie...) sont des prédateurs importants de la faune sauvage et notamment des passereaux. Maintenir les populations de ces prédateurs à un niveau raisonnable vous paraît-il important ?
- 6. Le piégeage ne met pas en péril les espèces :** Les piégeurs savent maintenir la pression de piégeage à un niveau compatible avec la bonne santé des espèces. En effet, lorsque la population d'une espèce diminue pour une cause ponctuelle (gale du renard, par exemple), les piégeurs peuvent arrêter temporairement de le piéger. Considérez-vous que c'est une méthode rationnelle de gestion des espèces.
- 7. Les "nuisibles" et les maladies :** Certains prédateurs sont vecteurs de maladie graves pouvant être transmises à l'homme : rage, échinococcose alvéolaire, leptospirose... Pensez-vous que c'est une raison suffisante pour entraîner une régulation contrôlée de ces prédateurs par le piégeage ?

8. Les piégeurs rendent compte de leur activité : Les piégeurs doivent pratiquement être tous agréés, et pour cela avoir suivi une formation. Ils doivent fournir des données. Actuellement, ce sont les seuls éléments concrets concernant les populations. Pensez-vous que ces données, si elles sont parfois insuffisantes, sont indispensables pour le suivi des espèces ?

9. Les piégeurs et l'environnement : Certaines Associations départementales de piégeurs agréés sont agréées au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement comme "Associations agréées de protection de l'environnement". Pensez-vous que cet agrément est justifié ? De plus, bien qu'ayant ce label, les Associations de piégeurs ne bénéficient pas de la "manne" des Ministères concernées et si elles ne s'en plaignent pas, elles n'apprécient pas que certaines Associations ayant le même agrément soient "richement" dotées pour des travaux plus que douteux et utilisent ces financements pour des actions en justice contre les piégeurs très souvent de façon abusive. Etes-vous prêt à mettre de l'ordre, comme le préconise la Cour des comptes, dans ces systèmes de financement ?

10. Seriez-vous prêt à nous aider pour :

- a. Le maintien de la liste actuelle des espèces classées nuisibles.
- b. L'ajout éventuel d'espèces sur la liste des nuisibles s'il s'avère que les nuisances qu'ils provoquent deviennent insupportables et qu'il n'y a pas d'autres moyens de contrôler les populations.
- c. La défense des arrêtés départementaux de classement des espèces nuisibles attaqués quasiment systématiquement par certaines Associations de "protecteurs" devant les tribunaux administratifs.
- d. L'intégration de l'UNAPAF dans des instances nationales telles que le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, le Conseil d'administration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.
- e. La défense du piégeage à tous les niveaux et notamment au niveau de l'Union Européenne.
- f. La reconnaissance du piégeage comme une "utilité publique".
- g. Que les piégeurs et les "vrais" protecteurs de la Nature puissent travailler ensemble.

Observations éventuelles :

Questionnaire rempli par :

Parti politique :

UNAPAF – Président : Jean-Claude SAULNIER « Le Barry » PRADIERES 09000 FOIX

☎ : 05 61 65 25 61 (B) 📠 : 05 61 02 87 47 (B) 📠-☎ : 05 61 65 50 07 (D) 📞 : 06 82 21 09 69

E-MAIL : lebarry@club-internet.fr